



académie d'aix-marseille

## Division des Examens et Concours

DIEC/13-599-1469 du 03/06/2013

### **BACCALAUREAT GENERAL - EPREUVES DE LANGUES VIVANTES - SERIE LITTERAIRE SESSION 2013**

Références : Arrêtés du 22 juillet 2011 publiés au BOEN spécial du 6 octobre 2011 - Arrêté du 30 novembre 2012 publié au BOEN n° 3 du 15 janvier 2013 - Note de service n° 2011-200 du 16 novembre 2011 publiée au BOEN n° 43 du 24 novembre 2011, complétée par la note de service n° 2012-019 du 2 février 2012 (BO n° 9 du 1er mars 2012) - Note de service n° 2012-162 du 18 octobre 2012 BOEN n° du 8 novembre 2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme EXPOSITO - Tel : 04 42 91 71 88 - Fax : 04 42 91 75 02

#### **I - Evaluation spécifique des langues en série Littéraire**

##### **1-1 – Modalités d'évaluation**

La partie écrite et la partie orale des épreuves obligatoires de langues vivantes en série L font l'objet d'une évaluation ponctuelle. La partie écrite a lieu le 19 juin (LV1) et le 20 juin (LV2). Les épreuves orales de langues se déroulent du 24 au 28 juin 2013.

##### **1-2 – Modalités de notation des épreuves obligatoires de langues en série L**

Les épreuves de langues vivantes obligatoires, de langue vivante approfondie, de LV3 et de littérature étrangère sont notées sur 20 points.

L'épreuve obligatoire de LELE (coefficient 1) et l'épreuve de spécialité LV3 (coefficient 4) font l'objet d'une seule évaluation orale. La note est distincte de celles des autres épreuves de langues de la série.

Les épreuves de langues vivantes obligatoires (LV1 – LV2) et de langue vivante approfondie se composent d'une partie écrite et d'une partie orale respectivement notée sur 20 points.

La note globale de l'épreuve est obtenue en faisant la moyenne de ces deux notes.

La note globale ainsi obtenue est affectée du coefficient fixé par l'arrêté du 22 juillet 2011

- LV1-LV2 : coefficient 4
- LVA (1 ou 2) : coefficient 8

La répartition des points entre l'épreuve écrite et l'épreuve orale est organisée comme suit :

- écrit terminal (sur 20 points) moitié de la note globale, Chaque sous partie (10 points) est notée au demi-point près.
- expression orale épreuve ponctuelle notée sur 20 points : moitié de la note globale.

Cas particulier : l'arménien, le cambodgien, le finnois, le persan et le vietnamien font seulement l'objet d'une évaluation écrite. Aussi, les candidats ne sont pas autorisés à choisir une de ces langues ni pour l'épreuve de LELE ni pour une des épreuves de spécialité (LVA – LV3).

### **1-3 – Epreuves obligatoires orales de LV1 et de LV2**

#### 1-3-1 Règlement d'examen

Il s'agit d'épreuves orales notées sur 20 points évaluées en contrôle ponctuel.  
La durée de l'épreuve est de 20 minutes, précédée d'un temps de préparation de 10 minutes  
Les professeurs évaluateurs sont nommés par le recteur.

Le niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL est le suivant :

- B2 « niveau avancé ou indépendant » pour la langue choisie en première langue vivante
- B1 « niveau seuil » pour la langue choisie en seconde langue vivante.

#### 1-3-2 Supports de l'épreuve

Le candidat présente à l'examineur la liste des notions du programme qu'il a étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées.

A l'exception des candidats scolaires qui ont choisi une langue ne correspondant pas à un enseignement suivi dans leur établissement, des candidats individuels ou issus des établissements privés hors contrat, l'ensemble des documents fait l'objet d'une validation préalable du chef d'établissement ou par délégation du professeur du candidat.

L'examineur choisit l'une des notions étudiées.

Le candidat est autorisé à conserver les documents pendant toute la durée de l'épreuve (préparation, exposé, entretien).

Si un candidat ne présente aucun document, l'examineur le mentionne au procès-verbal et lui propose plusieurs documents entre lesquels il lui demande de choisir.

#### 1-3-3 Déroulement de l'épreuve

Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de 10 minutes maximum pour présenter cette notion. Pendant cette phase de prise de parole en continu, l'examineur ne doit pas intervenir même si la présentation du candidat comporte des hésitations voire de brefs silences.

Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

A l'issue de la prestation le professeur évaluateur établit son évaluation à partir des fiches d'évaluation (LV1-LV2) publiées en annexe de la note de service n° 2011-200 du 16 novembre 2011.

Le modèle de la fiche de l'évaluation de l'expression orale en LV1 ou en LV2 est identique à celui des autres séries.

### **1-4 – Les autres épreuves obligatoires de langues vivantes : Littérature étrangère en langue étrangère (LELE), langue vivante approfondie (LVA), langue vivante 3 (épreuve de spécialité)**

Le poids des langues vivantes est très important en série L. Cela a pour conséquence la mise en place de trois autres épreuves de langues vivantes dont l'organisation s'articule avec les épreuves obligatoires orales de LV1 et de LV2.

#### 1-4-1 Epreuve orale de littérature étrangère en langue étrangère

##### ➤ Règlement de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale pluridisciplinaire évaluée en contrôle ponctuel

La durée de l'épreuve est de 10 minutes. Le temps d'expression est accolé à celui de l'épreuve de langue vivante obligatoire ou de spécialité (LVA). Le temps de préparation de 10 mn s'ajoute à celui de l'épreuve orale de LV1 ou de LV2 auquel il est accolé.

Le coefficient de l'épreuve est de 1

Le niveau de maîtrise de la langue vivante étrangère exigé du candidat est d'au moins B1. Cette épreuve n'est pas compatible avec une langue régionale.

Le candidat scolaire présente obligatoirement cette épreuve dans la langue correspondant à l'enseignement qu'il a suivi.

➤ Supports de l'épreuve

Le candidat se munit, en deux exemplaires, de deux dossiers élaborés à partir des deux thématiques du programme de LELE qu'il a choisies.

Chaque dossier est composé de trois textes extraits d'une ou plusieurs œuvres étudiées, sans qu'il y ait obligation de représenter les trois genres (roman, théâtre, poésie). Le candidat y ajoute tout document qui lui semble pertinent (extrait de critique, illustration iconographique, etc...). Les dossiers font l'objet d'une validation préalable du chef d'établissement ou par délégation du professeur du candidat.

L'examineur choisit l'une de ces thématiques.

Le candidat est autorisé à conserver le dossier pendant toute la durée de l'épreuve.

➤ Déroulement de l'épreuve

Immédiatement après l'épreuve obligatoire ou de spécialité LVA 1 ou 2, le candidat dispose d'abord de 5 minutes pour présenter le dossier portant sur la thématique choisie par l'examineur et pour justifier son choix de documents.

Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 5 minutes.

Au cours de cette évaluation, le candidat doit montrer qu'il perçoit les enjeux des textes sur lesquels il est interrogé et les spécificités de la littérature en langue étrangère qu'il a étudiée. On attend aussi qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue et développer une argumentation.

#### 1-4-2 Epreuve orale de langue vivante approfondie

La langue vivante approfondie peut être choisie en LV1 ou en LV2. Si le candidat a choisi une langue régionale en LV2, il peut choisir cette langue régionale comme LVA.

➤ Règlement de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale évaluée en contrôle ponctuel. Cette épreuve est fusionnée en un seul bloc avec celle de LV1 ou de LV2 en fonction du choix du candidat.

La durée de l'épreuve est de 30 minutes précédée d'un temps de préparation de 10 minutes. Le coefficient de l'épreuve est de 8. Le niveau attendu en référence au CECRL est de B2 à C1 pour la LV1 + LVA et de B1 à B2 pour la LV2 + LVA.

➤ Supports de l'épreuve

Le candidat se munit en deux exemplaires de deux dossiers qu'il a constitués autour des deux notions du programme qu'il a choisies parmi celles étudiées pendant l'année scolaire.

Chaque dossier est composé de deux documents étudiés en classe **et d'un document de son choix** qui illustre ou complète cette notion du programme.

Pour les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat, l'ensemble du dossier est validé par le chef d'établissement ou par délégation par le professeur du candidat.

➤ Déroulement de l'épreuve

L'examineur choisit l'une des notions présentées par le candidat.

Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose de 10 minutes pour présenter son dossier et justifier ses choix. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 20 minutes.

Le candidat est autorisé à conserver le dossier pendant toute la durée de l'épreuve.

A l'issue de la prestation du candidat, le professeur établit son évaluation à partir des fiches spécifiques (enseignement de spécialité LV1 – enseignement de spécialité LV2) publiées en annexe de la note de service n° 2011-200 du 16 novembre 2011.

#### 1-4-3 Epreuve orale de spécialité LV3

➤ Règlement de l'épreuve

La durée de l'épreuve est de 20 minutes précédée d'un temps de préparation de 10 minutes.

Le coefficient de l'épreuve est de 4. Le niveau attendu en référence au CECRL est A2 « niveau intermédiaire ou usuel ».

➤ **Supports de l'évaluation**

Le candidat présente la liste des notions du programme étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées.

Pour les candidats scolarisés dans les établissements publics ou privés sous contrat, l'ensemble des documents est validé par le chef d'établissement, à défaut par le professeur du candidat.

➤ **Déroulement de l'épreuve**

L'examineur choisit l'une des notions étudiées par le candidat.

Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de 10 minutes pour présenter cette notion.

Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes. A l'issue de la prestation du candidat, le professeur examinateur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation publiée en annexe de la circulaire n° 2011-200 du 16 novembre 2011.

Cette fiche d'évaluation est identique à celle des autres séries pour lesquelles la LV3 est une épreuve facultative.

## **2 – Organisation des épreuves orales de langues vivantes et de littérature en langue étrangère dans les centres d'examen**

L'organisation des épreuves de langue vivante obligatoire 1 ou 2, de langue vivante 1 ou 2 approfondie, de langue et littérature étrangère en langue étrangère et de LV3 (épreuve de spécialité) doit faire l'objet d'une vigilance toute particulière, compte tenu de la double difficulté qu'elle présente :

- durée globale des épreuves concernées variable selon leurs composantes (de 30 à 60 minutes)
- temps de préparation différent des temps de passation avec des écarts allant de 10 à 20 minutes

Aussi, pour faciliter l'organisation dans les centres, dans toute la mesure du possible, les candidats seront regroupés par épreuve ou par groupement d'épreuves de durée globale identique.

L'affectation des candidats par demi-journée d'épreuve a été faite par la DIEC en prenant en compte ce paramètre.

Il est prévu par demi-journée :

- 7 à 8 candidats pour l'épreuve obligatoire de LV1 ou de LV2 et pour l'épreuve de spécialité LV3
- 6 candidats pour l'épreuve de LV1 ou LV2 approfondie
- 5 candidats pour l'épreuve de LV1 ou LV2 à laquelle est accolée l'épreuve de LELE
- 4 candidats pour l'épreuve de LV1 ou LV2 approfondie à laquelle est accolée l'épreuve de LELE.

Un schéma d'organisation est publié en annexe

## **3 – Epreuve orale de contrôle**

➤ **Règlement d'examen**

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle d'une durée de 20 minutes précédée d'un temps de préparation de 10 minutes.

Le coefficient appliqué à l'épreuve est identique à celui de l'ensemble de l'épreuve de langue vivante (écrite et orale) correspondante du premier groupe d'épreuves (coefficient 4).

Pour les candidats qui ont choisi une langue vivante approfondie, la note obtenue à l'épreuve de contrôle est affectée du coefficient 8 (coefficient de l'épreuve de LV1 ou 2 auquel s'ajoute le coefficient de la langue vivante approfondie correspondante).

#### ➤ Déroulement de l'épreuve

Le candidat présente à l'examineur la liste des notions du programme qu'il a étudiées pendant l'année. Pour les candidats issus des établissements publics et privés sous contrat la liste est validée par le chef d'établissement ou par délégation par le professeur du candidat.

L'examineur propose au candidat deux documents. Chaque document se rapporte à une notion différente du programme choisie par l'examineur dans la liste présentée par le candidat.

Le candidat découvre les documents au moment de l'épreuve. Ces documents peuvent relever de genres très différents (image publicitaire, dessin humoristique, reproduction d'une œuvre plastique etc.)

Le candidat choisit l'un de ces documents et dispose ensuite de 10 minutes pour organiser ses idées et préparer son propos.

Au terme de la préparation, il prend la parole librement pendant 10 minutes. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat.

Dans la mesure du possible on privilégiera une organisation de l'épreuve sur écran qui permet une meilleure présentation des documents aux candidats, en particulier iconographiques. Si l'épreuve prend appui sur un document imprimé, l'examineur veille à ce que le candidat **restitue le document en fin d'épreuve**.

A l'issue de la prestation, le professeur évaluateur établit son évaluation à partir des fiches d'évaluation (LV1 ou LV2) publiées en annexe de la note de service n° 2012-019 du 2 février 2012 (BOEN n° 9 du 1<sup>er</sup> mars 2012).

#### 4 – Cas particulier des candidats présentant un handicap

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 février 2012 (BOEN n° 12 du 22 mars 2012) les candidats au baccalauréat de la série L présentant une déficience du langage (écrit – oral), une déficience de la parole, une déficience auditive, peuvent obtenir, sur proposition du médecin désigné par la CDAPH :

- une dispense soit de la partie orale de la LV1, soit de la partie orale de la LV2, soit de la partie écrite de la LV1, soit de la partie écrite de la LV2
- une adaptation de l'épreuve orale de LELE.

La situation d'évaluation se compose de deux parties d'une durée maximum de 15 minutes chacune, sans temps de préparation.

- La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer en continu **par écrit** en langue étrangère à propos d'une thématique littéraire
- la deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer à l'écrit en interaction.

En la saisissant sur ordinateur ou en l'inscrivant lisiblement sur une feuille papier, l'examineur pose au candidat une première question dans la langue choisie. Le candidat dispose du temps nécessaire pour en prendre connaissance et y répondre par écrit, en langue étrangère (réponse manuscrite ou saisie sur support numérique). L'examineur procède de la même manière pour les questions suivantes.

A l'issue de l'épreuve l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation figurant en annexe II de l'arrêté du 15 février 2012 (BO n° 12 du 22 mars 2012).

Les candidats handicapés visuels peuvent être dispensés de la partie écrite des épreuves de LV1 et de LV2 lorsque la langue choisie est le japonais ou le chinois

## **5 – Fiches d'évaluation et de notation**

Les fiches d'évaluation pré-remplies à partir des données issues d'OCEAN et les bordereaux de notation sont transmis, aux établissements centres d'épreuves, par navette courrier le 4 juin 2013.

Les fiches d'évaluation établies pour chaque candidat ont le statut de copies d'examen. A ce titre, elles pourront être communiquées aux candidats qui en font la demande à l'issue des délibérations des jurys.

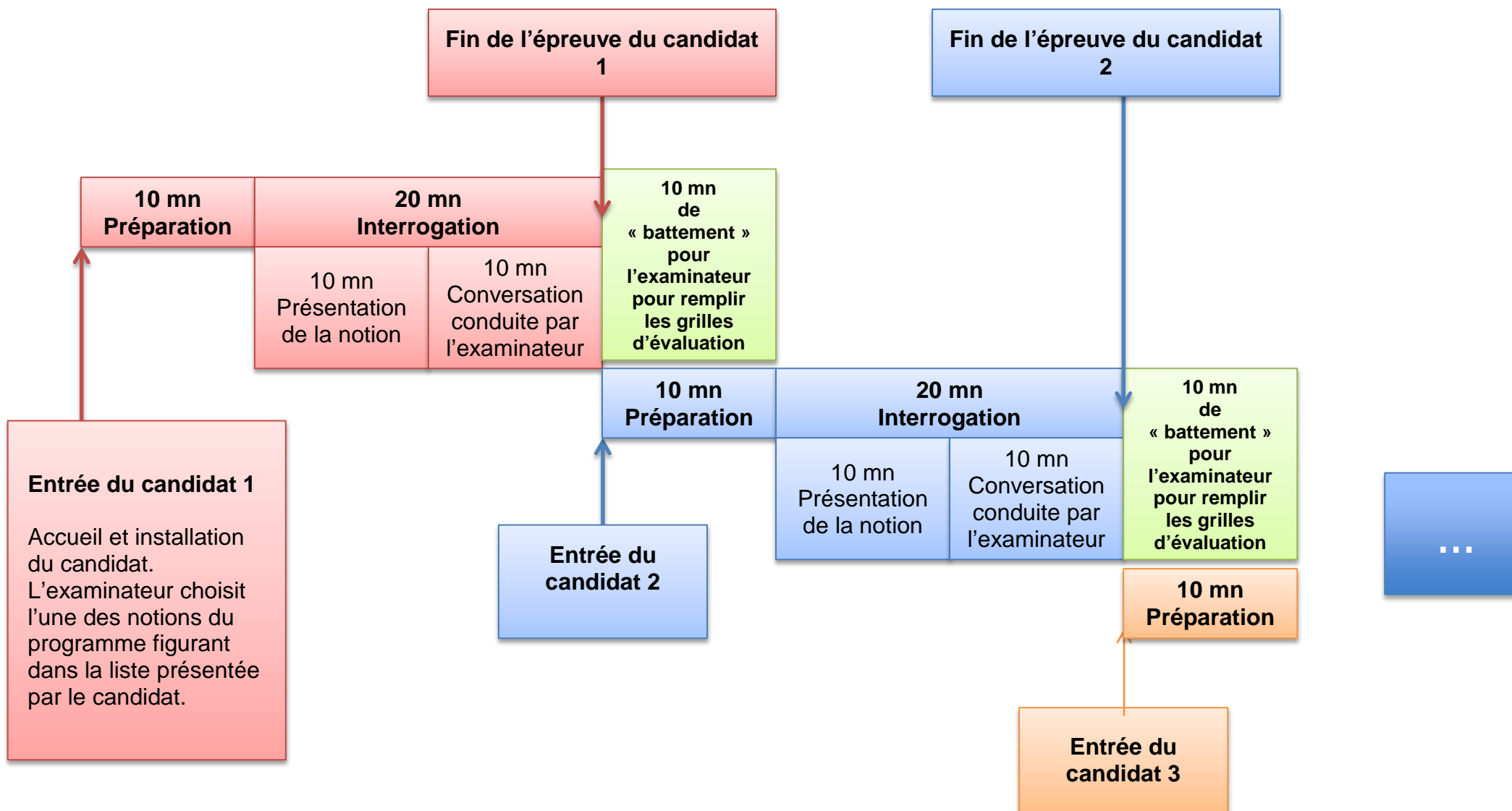
Elles sont conservées dans l'établissement, centre de délibération, un an après les délibérations.

Un modèle des fiches d'évaluation est joint en annexe de la présente circulaire.

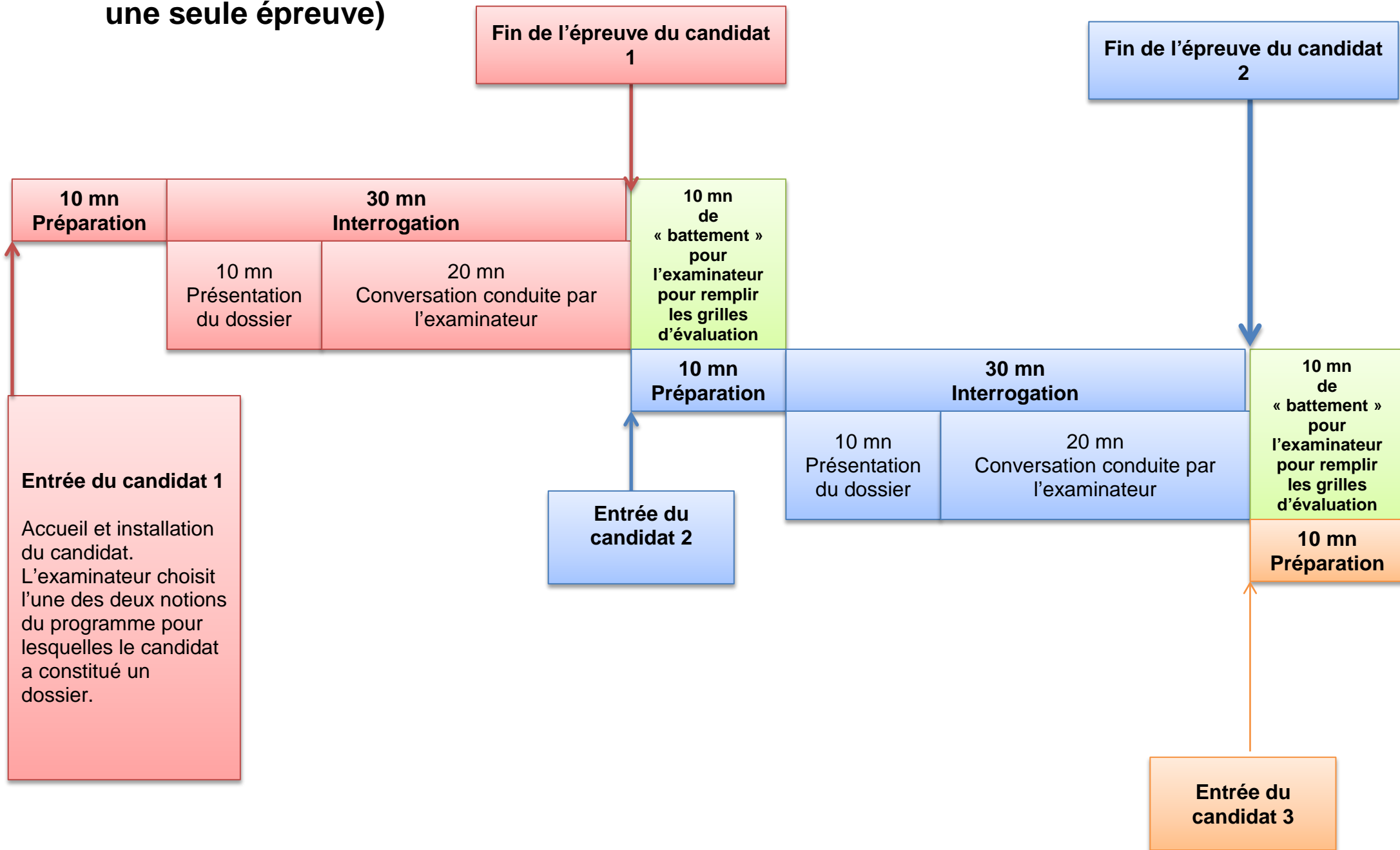
*Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ORALES EN SERIE L

### EPREUVE DE LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE (LV1 ou LV2) ou EPREUVE DE SPECIALITE LV3

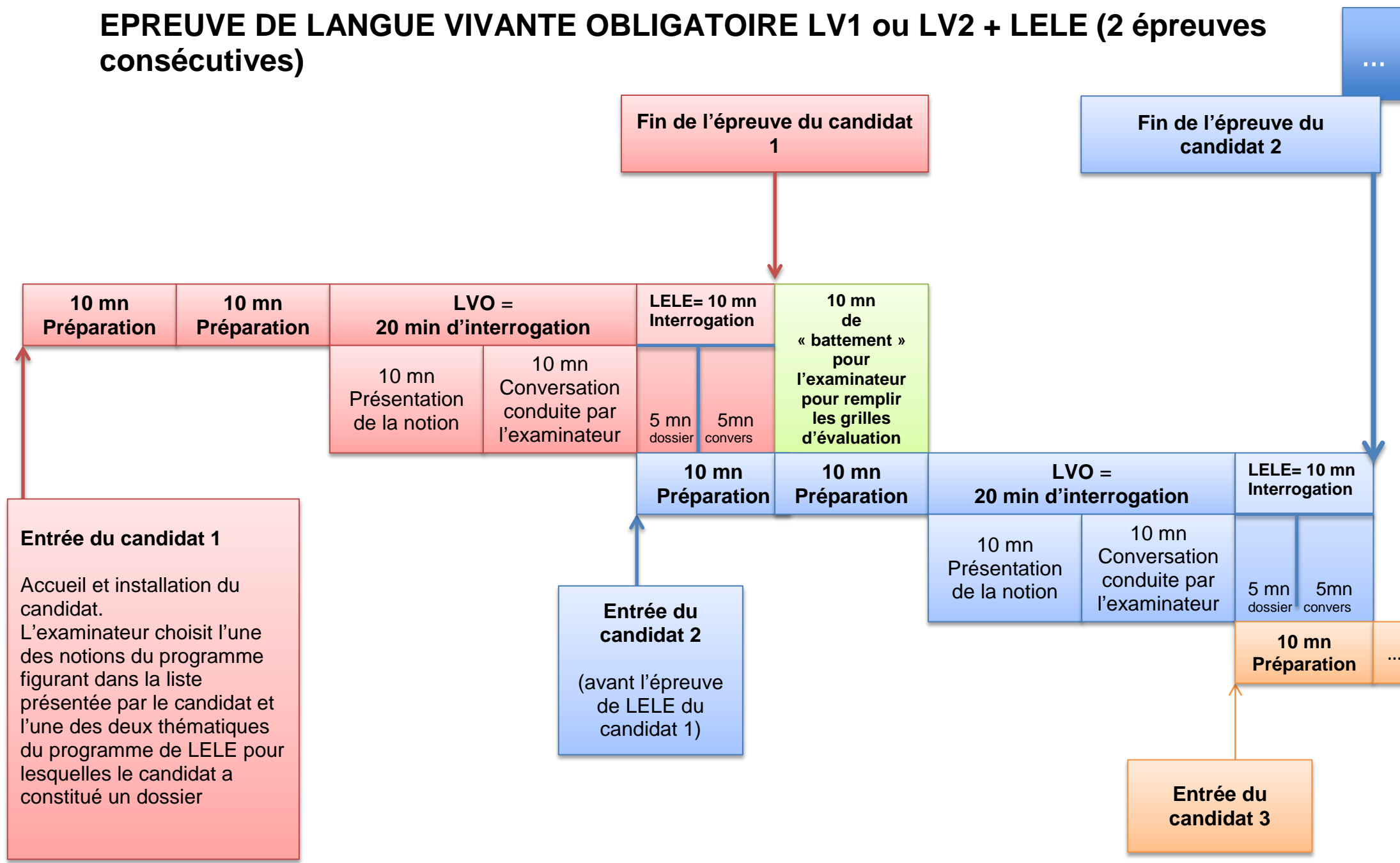


# EPREUVE DE LANGUE VIVANTE APPROFONDIE (LV obligatoire + LVA fusionnée en une seule épreuve)

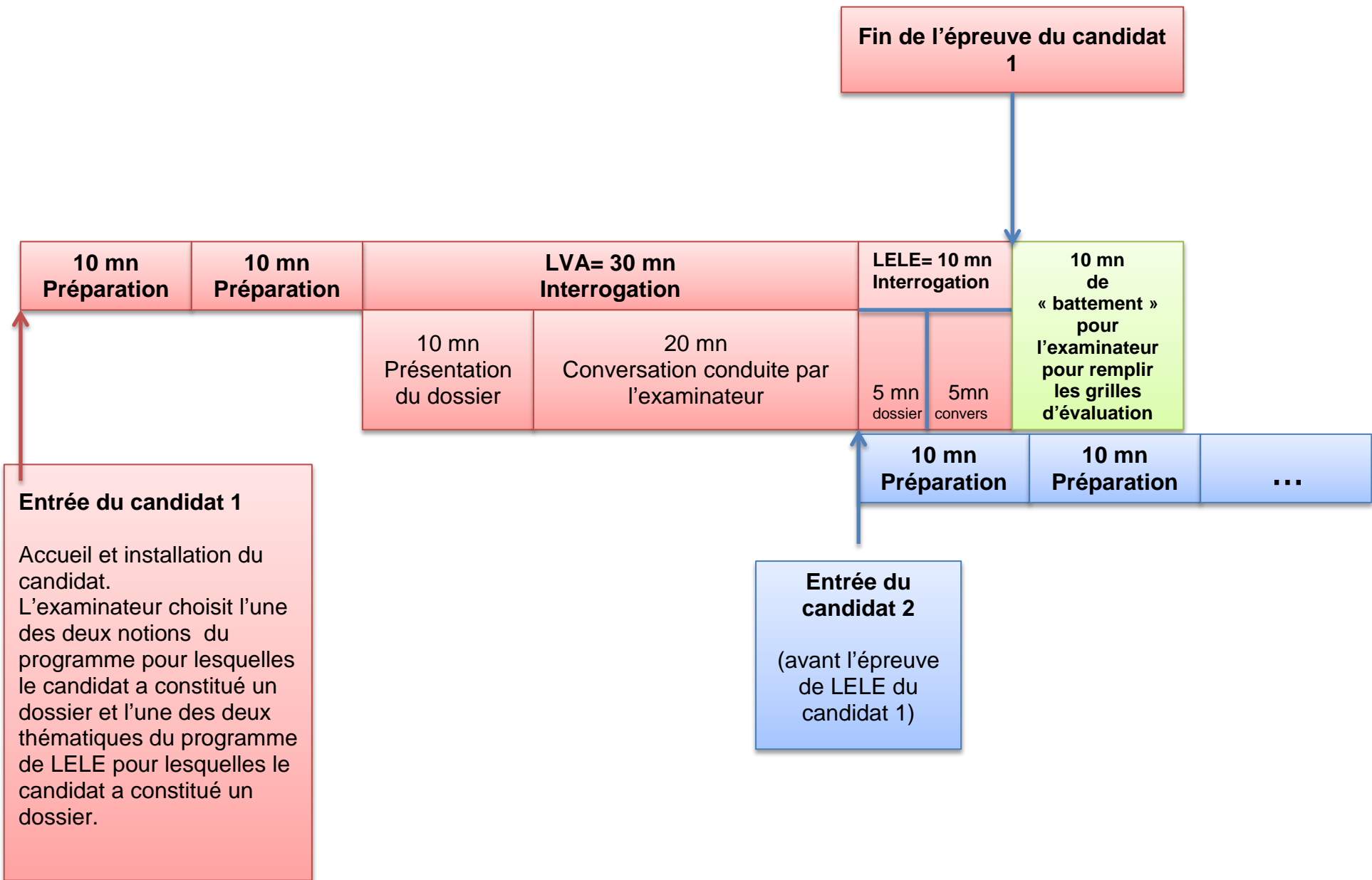




# EPREUVE DE LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE LV1 ou LV2 + LELE (2 épreuves consécutives)



# EPREUVE DE LANGUE VIVANTE APPROFONDIE (LV obligatoire + LVA fusionnée en une seule épreuve) + LELE



**BACCALAUREAT GENERAL – SERIE L – SESSION 2013**

**FICHE D’EVALUATION ET DE NOTATION POUR L’EXPRESSION ORALE EN LV1**

ACADEMIE : AIX MARSEILLE

LANGUE :

Nom et prénom du candidat :

N° Matricule :

Commission :

Centre épreuves :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des quatre degrés de réussite ci-dessous et attribuer en conséquence à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité/ recevabilité linguistique	
<b>Degré 1</b>		<b>Degré 1</b>		<b>Degré 1</b>	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	<b>1 pt.</b>	Peut intervenir simplement mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	<b>2 pts.</b>	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	<b>1 ou 2 pts.</b>
<b>Degré 2</b>		<b>Degré 2</b>		<b>Degré 2</b>	
Produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée.	<b>3 pts.</b>	Répond et réagit de façon simple.	<b>3 pts.</b>	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	<b>3 ou 4 pts.</b>
<b>Degré 3</b>		<b>Degré 3</b>		<b>Degré 3</b>	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la notion présentée.	<b>4 pts.</b>	Prend sa part dans l'échange, sait – au besoin – se reprendre et reformuler.	<b>4 pts.</b>	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	<b>5 ou 6 pts.</b>
<b>Degré 4</b>		<b>Degré 4</b>		<b>Degré 4</b>	
Produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la notion présentée.	<b>6 pts</b>	Argumente, cherche à convaincre, réagit avec vivacité et pertinence.	<b>6 pts</b>	S'exprime dans une langue correcte, fluide qui s'approche de l'authenticité.	<b>7 ou 8 pts</b>
<b>Note A sur 6 S'exprimer en continu</b>	/6	<b>Note B sur 6 Prendre part à une conversation</b>	/6	<b>Note C sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique</b>	/8

**APPRÉCIATION :**

**Note du candidat (total A + B + C) = ..... / 20**

**Nom et prénom de l'examineur**

**Signature et date**



**BACCALAUREAT GENERAL SÉRIE L – SESSION 2013**  
**Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de langue (LV1 Approfondie)**

ACADEMIE : AIX MARSEILLE

LANGUE :

Nom et prénom du candidat :

N° Matricule :

Commission :

Centre épreuves :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer en conséquence à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité / recevabilité linguistique	
<b>Degré 1</b>		<b>Degré 1</b>		<b>Degré 1</b>	
A2 Produit un discours simple et bref à partir des documents.	2 pts.	A2 Répond et réagit de façon simple.	2 pts.	A2 S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	2 pts.
<b>Degré 2</b>		<b>Degré 2</b>		<b>Degré 2</b>	
B1 Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la dimension culturelle des documents.	4 pts.	B1 Prend sa part dans l'échange, sait – au besoin – se reprendre et reformuler.	4 pts.	B1 S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	4 pts.
<b>Degré 3</b>		<b>Degré 3</b>		<b>Degré 3</b>	
B2 Produit un discours argumenté, informé, et exprime un point de vue pertinent par rapport à la dimension culturelle des documents.	5 pts.	B2 Argumente, cherche à convaincre, réagit avec vivacité et pertinence.	5 pts.	B2 S'exprime dans une langue correcte, fluide, qui s'approche de l'authenticité.	6 pts.
<b>Degré 4</b>		<b>Degré 4</b>		<b>Degré 4</b>	
C1 Présente, sur un sujet complexe, un exposé clair et bien structuré, qui parvient à une conclusion appropriée. Les développements sont aboutis et prennent éventuellement appui sur des détails significatifs.	6 pts	C1 Réagit avec à propos et répond avec spontanéité, presque sans effort, aux suggestions, questions et objections de son interlocuteur.	6 pts	C1 S'exprime avec aisance, presque sans effort. Les erreurs sont rares, peu perceptibles et généralement auto-corrigées. Utilise un registre convenable sur une large gamme de sujets et varie ses intonations pour exprimer des nuances de sens.	8 pts
<b>Note A sur 6</b> S'exprimer en continu	/6	<b>Note B sur 6</b> Prendre part à une conversation	/6	<b>Note C sur 8</b> Intelligibilité et recevabilité linguistique	/8

**APPRÉCIATION :**

**Note du candidat (total A + B + C) = ..... / 20**

**Nom et prénom de l'examineur**

**Signature et date**

**BACCALAUREAT GENERAL SÉRIE L – SESSION 2013**  
**FICHE D'ÉVALUATION ET DE NOTATION POUR L'ÉPREUVE DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE EN**  
**LANGUE ÉTRANGÈRE 1 (LELE 1)**

ACADEMIE : AIX MARSEILLE

Nom et prénom du candidat :

N° Matricule :

Commission :

Centre épreuves :

Pour chacune des quatre colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des quatre degrés de réussite ci-dessous et attribuer, en conséquence, à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 à 5.

Points	Présentation du dossier	Niveau de lecture des documents	Culture littéraire	Expression orale
<b>0 ou 1 pt.</b>	Description sommaire de l'ensemble du dossier, ajout d'un ou plusieurs documents plus ou moins pertinents, pas de lien explicité avec la thématique du dossier.	Explication partielle ou confuse de la nature et de l'intérêt des documents.	Aucune référence à l'environnement littéraire des documents (genre, courant, figures emblématiques, etc.).	Exposé hésitant, vocabulaire pauvre, syntaxe erronée. Interaction difficile.
<b>2 pts.</b>	Description correcte de l'ensemble du dossier, ajout d'un ou plusieurs documents plutôt pertinents, thématique du dossier explicitée mais difficulté à justifier le choix des documents ajoutés.	Explication acceptable du sens et de l'intérêt des documents.	Références sommaires à l'environnement littéraire des documents.	Exposé clair mais vocabulaire simple, syntaxe élémentaire. Comprend les questions simples et peut répondre.
<b>4 pts.</b>	Description précise de l'ensemble du dossier, exposition claire de la thématique, ajout d'un ou plusieurs documents pertinents, début d'argumentation du choix autour de la thématique.	Explication nuancée du sens et de l'intérêt des documents, avec recours à des outils méthodologiques pertinents.	Essai de mise en perspective des documents dans leur(s) environnement(s) littéraire(s).	Exposé clair, vocabulaire précis, syntaxe courante maîtrisée. Bonne interaction.
<b>5 pts.</b>	Description riche et précise de la thématique et de l'ensemble des documents, ajout d'un ou plusieurs documents pertinents, justification claire et argumentée du choix autour de la thématique, expression d'une appréciation esthétique et/ou d'un jugement critique personnels.	Explication nuancée du sens et de l'intérêt des documents, avec recours à des outils méthodologiques pertinents ; perception de l'implicite.	Mise en perspective pertinente des documents dans leur(s) environnement(s) littéraire(s).	Exposé très clair, vocabulaire précis, étendu et varié, syntaxe complexe. Interaction riche.
<b>Note</b>				

**APPRECIATION :**

**Note totale du candidat = ..... /20**

**Nom et prénom de l'examineur**

**Signature et date**



**BACCALAUREAT GENERAL – SERIE L – SESSION 2013**  
**FICHE D'EVALUATION ET DE NOTATION POUR L'EXPRESSION ORALE EN LV2**

ACADEMIE : AIX MARSEILLE

LANGUE : .

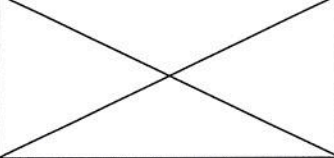
Nom et prénom du candidat : .

N° Matricule : .

Commission : .

Centre épreuves : .

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des quatre degrés de réussite ci-dessous et attribuer en conséquence à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité/ recevabilité linguistique	
<b>Degré 1</b>		<b>Degré 1</b>		<b>Degré 1</b>	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 ou 2 pts.	Peut intervenir simplement mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 pts.	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	1 ou 2 pts.
<b>Degré 2</b>		<b>Degré 2</b>		<b>Degré 2</b>	
Produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée	4 pts.	Répond et réagit de façon simple.	4 pts.	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3, 4 ou 5 pts.
<b>Degré 3</b>		<b>Degré 3</b>		<b>Degré 3</b>	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la notion présentée.	5 pts.	Prend sa part dans l'échange, sait – au besoin – se reprendre et reformuler.	6 pts.	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	6 ou 7 pts.
<b>Degré 4</b>		<b>Degré 4</b>		<b>Degré 4</b>	
Produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la notion présentée.	6 pts			S'exprime dans une langue correcte, fluide qui s'approche de l'authenticité.	8 pts
<b>Note A sur 6</b> S'exprimer en continu	/6	<b>Note B sur 6</b> Prendre part à une conversation	/6	<b>Note C sur 8</b> Intelligibilité et recevabilité linguistique	/8

**APPRÉCIATION :**

**Note du candidat (total A + B + C) = ..... / 20**

**Nom et prénom de l'examineur**

**Signature et date**

**BACCALAUREAT GENERAL SÉRIE L – SESSION 2013**  
**Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de langue (LV2 Approfondie)**

ACADEMIE : AIX MARSEILLE

LANGUE :

Nom et prénom du candidat :

N° Matricule :

Centre épreuves :

Commission :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des trois degrés de réussite ci-dessous et attribuer en conséquence à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité / recevabilité linguistique	
<b>Degré 1</b>		<b>Degré 1</b>		<b>Degré 1</b>	
A2 Produit un discours simple et bref à partir des documents.	2 pts.	A2 Répond et réagit de façon simple.	2 pts.	A2 S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3 pts.
<b>Degré 2</b>		<b>Degré 2</b>		<b>Degré 2</b>	
B1 Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la dimension culturelle des documents.	4 pts.	B1 Prend sa part dans l'échange, sait – au besoin – se reprendre et reformuler.	4 pts.	B1 S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	5 pts.
<b>Degré 3</b>		<b>Degré 3</b>		<b>Degré 3</b>	
B2 Produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la dimension culturelle des documents.	6 pts.	B2 Argumente, cherche à convaincre, réagit avec vivacité et pertinence.	6 pts.	B2 S'exprime dans une langue correcte, fluide qui s'approche de l'authenticité.	8 pts.
<b>Note A sur 6</b> S'exprimer en continu	/6	<b>Note B sur 6</b> Prendre part à une conversation	/6	<b>Note C sur 8</b> Intelligibilité et recevabilité linguistique	/8

**APPRÉCIATION :**

**Note du candidat (total A + B + C) = ..... / 20**

**Nom et prénom de l'examineur**

**Signature et date**



**BACCALAUREAT GENERAL SERIE L – SESSION 2013**  
**FICHE D’EVALUATION ET DE NOTATION POUR L’EPREUVE DE LITTERATURE ETRANGERE EN**  
**LANGUE ETRANGERE 2 (LELE 2)**

ACADEMIE : AIX MARSEILLE

Nom et prénom du candidat :

N° Matricule :

Centre épreuves :

Commission :

Pour chacune des quatre colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des quatre degrés de réussite ci-dessous et attribuer, en conséquence, à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 à 5.

Points	Présentation du dossier	Niveau de lecture des documents	Culture littéraire	Expression orale
<b>0 ou 1 pt.</b>	Description sommaire de l'ensemble du dossier, ajout d'un ou plusieurs documents plus ou moins pertinents, pas de lien explicité avec la thématique du dossier.	Explication partielle ou confuse de la nature et de l'intérêt des documents.	Aucune référence à l'environnement littéraire des documents (genre, courant, figures emblématiques, etc.).	Exposé hésitant, vocabulaire pauvre, syntaxe erronée. Interaction difficile.
<b>2 pts.</b>	Description correcte de l'ensemble du dossier, ajout d'un ou plusieurs documents plutôt pertinents, thématique du dossier explicitée mais difficulté à justifier le choix des documents ajoutés.	Explication acceptable du sens et de l'intérêt des documents.	Références sommaires à l'environnement littéraire des documents.	Exposé clair mais vocabulaire simple, syntaxe élémentaire. Comprend les questions simples et peut répondre.
<b>4 pts.</b>	Description précise de l'ensemble du dossier, exposition claire de la thématique, ajout d'un ou plusieurs documents pertinents, début d'argumentation du choix autour de la thématique.	Explication nuancée du sens et de l'intérêt des documents, avec recours à des outils méthodologiques pertinents.	Essai de mise en perspective des documents dans leur(s) environnement(s) littéraire(s).	Exposé clair, vocabulaire précis, syntaxe courante maîtrisée. Bonne interaction.
<b>5 pts.</b>	Description riche et précise de la thématique et de l'ensemble des documents, ajout d'un ou plusieurs documents pertinents, justification claire et argumentée du choix autour de la thématique, expression d'une appréciation esthétique et/ou d'un jugement critique personnels.	Explication nuancée du sens et de l'intérêt des documents, avec recours à des outils méthodologiques pertinents ; perception de l'implicite.	Mise en perspective pertinente des documents dans leur(s) environnement(s) littéraire(s).	Exposé très clair, vocabulaire précis, étendu et varié, syntaxe complexe. Interaction riche.
<b>Note</b>				

**APPRECIATION :**

**Note totale du candidat = ..... /20**

**Nom et prénom de l'examineur**

**Signature et date**



**BACCALAUREAT GENERAL - SERIE L – SESSION 2013  
FICHE D’EVALUATION ET DE NOTATION POUR L’EPREUVE DE LV3**

ACADEMIE : AIX MARSEILLE

LANGUE :

Nom et prénom du candidat :

N° Matricule :

Centre épreuves :

Commission :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat par rapport à l'un des trois degrés de réussite ci-dessous et attribuer en conséquence à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité / recevabilité linguistique	
<b>Degré 1</b>		<b>Degré 1</b>		<b>Degré 1</b>	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	<b>2 pts.</b>	Peut intervenir simplement mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	<b>2 pts.</b>	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	<b>3 pts.</b>
<b>Degré 2</b>		<b>Degré 2</b>		<b>Degré 2</b>	
Produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée.	<b>5 pts.</b>	Répond et réagit de façon simple.	<b>5 pts.</b>	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	<b>6 pts.</b>
<b>Degré 3</b>		<b>Degré 3</b>		<b>Degré 3</b>	
Produit un discours assez nuancé, tirant parti de la richesse de la notion présentée.	<b>6 pts.</b>	Prend sa part dans l'échange.	<b>6 pts.</b>	S'exprime dans une langue globalement correcte.	<b>8 pts.</b>
<b>Note A sur 6 S'exprimer en continu</b>	/6	<b>Note B sur 6 Prendre part à une conversation</b>	/6	<b>Note C sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique</b>	/8

**APPRECIATION :**

**Note du candidat (total A + B + C) = ..... / 20**

**Nom et prénom de l'examineur**

**Signature et date**

**Fiche d'évaluation et de notation pour l'épreuve de littérature étrangère en  
langue étrangère adaptée–  
Baccalauréat général - Série littéraire – SESSION 2013**

ACADEMIE AIX MARSEILLE

Nom et prénom du candidat :

N° Matricule :

Commission :

Centre Epreuves :

Pour chacune des quatre colonnes, situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 à 5.

Points	Présentation du dossier	Niveau de lecture des documents	Culture littéraire	Expression écrite
<b>0 ou 1 pt</b>	Description sommaire de l'ensemble du dossier, ajout d'un ou plusieurs documents plus ou moins pertinents, pas de lien explicité avec la thématique du dossier.	Explication partielle ou confuse de la nature et de l'intérêt des documents.	Aucune référence à l'environnement littéraire des documents (genre, courant, figures emblématiques, etc.).	Production lacunaire, vocabulaire pauvre, syntaxe erronée. Interaction difficile.
<b>2 pts</b>	Description correcte de l'ensemble du dossier, ajout d'un ou plusieurs documents plutôt pertinents, thématique du dossier explicité mais difficulté à justifier le choix des documents ajoutés.	Explication acceptable du sens et de l'intérêt des documents.	Références sommaires à l'environnement littéraire des documents.	Production claire mais vocabulaire simple, syntaxe élémentaire. Comprend les questions simples et peut répondre.
<b>4 pts</b>	Description rigoureuse de l'ensemble du dossier, exposition claire de la thématique, ajout d'un ou plusieurs documents pertinents, début d'argumentation du choix autour de la thématique.	Explication nuancée du sens et de l'intérêt des documents, avec recours à des outils méthodologiques pertinents.	Essai de mise en perspective des documents dans leur(s) environnement(s) littéraire(s).	Production claire, vocabulaire précis, syntaxe courante maîtrisée. Bonne interaction.
<b>5 pts</b>	Description riche et précise de la thématique et de l'ensemble des documents, ajout d'un ou plusieurs documents pertinents, justification claire et argumentée du choix autour de la thématique, expression d'une appréciation esthétique et/ou d'un jugement critique personnels.	Explication nuancée du sens et de l'intérêt des documents, avec recours à des outils méthodologiques pertinents ; perception de l'implicite.	Mise en perspective pertinente des documents dans leur(s) environnement(s) littéraire(s).	Production très claire, vocabulaire précis, étendu et varié, syntaxe complexe. Interaction riche.
<b>Note</b>				

APPRECIATION :

Note totale du candidat = ...../20

Nom et prénom de l'examineur :  
Signature et date